

2020

UNE ANNÉE D' ACTIONS



ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

TENIR...

QUELQUES MOTS SUR L'ACAT

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'homme. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes engagées pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **28 000** membres (adhérents et donateurs)
- **310** groupes agissant en France
- **L'œcuménisme** et la spiritualité au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

L'année 2020 restera dans les mémoires comme une année extra-ordinaire en raison de tous les chamboulements vécus au fur et à mesure du développement de la pandémie de Covid-19. Et pourtant, l'ACAT-France, à tous les niveaux de l'association - équipe salariée, élus, bénévoles, adhérents, donateurs - a tenu !

MAINTENIR

L'ACAT-France a su rester mobilisée malgré les contraintes, entre télétravail et distanciation physique. Il s'agissait de garder le lien entre tous les acteurs de l'association et la vigilance a toujours été de mise au long de ces mois marqués par des vécus inédits, avec leur lot de consignes fluctuantes, d'espoirs déçus et de rencontres annulées, déplacées et/ou modifiées pour mieux s'adapter aux circonstances.

Nous avons ainsi utilisé tous les moyens possibles à notre disposition tant pour alimenter la vie démocratique de notre association que pour poursuivre nos actions en direction des victimes qui attendent notre appui. Cette continuité a également été assurée grâce à nos publications - externes (*Humains, Une année d'actions ou Abolition*) comme interne (*Agissons avec l'ACAT*) - même si le rythme de parution a pu connaître quelques variations...

Au cours de cette année très spéciale, nous avons toujours maintenu nos positions et réaffirmé que la défense des droits humains ne pouvait pas être une matière à option, bien au contraire : nous nous devons de défendre ces droits davantage encore dans les situations de crise, si propices alors à toutes les dérives. Comme l'exprimait en mars 2020 Madame Michelle Bachelet, Haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies : « Les droits de l'homme doivent être au cœur des décisions ».

SOUTENIR

Malheureusement, de nombreux pays sont peu enclins à suivre ces recommandations et nous avons pu constater

que, bien souvent, les situations d'urgence sanitaire n'ont pas été associées au respect des droits fondamentaux. Nous avons pu le vérifier en Chine où les lanceurs d'alerte ont été empêchés de parler : emprisonnés ou disparus ! La situation n'a pas été meilleure dans nombre de lieux de détention : surpopulation, absence de soins et malnutrition aussi bien en Afrique qu'aux États-Unis ! En France, la situation dans les centres de rétention n'était guère plus brillante avec des contradictions saisissantes : le prononcé d'expulsions alors même que les frontières étaient fermées !

Si bien évidemment les conditions d'exercice de notre engagement ont pu se révéler difficiles et compliquées, à aucun moment, il n'a été question d'abandonner ou de relâcher un soutien actif à toutes celles et tous ceux qui comptent sur nous.

Et les adhérents ont continué :

- à intervenir pour faire connaître le rapport Mapping, même si la campagne prévue n'a pu se dérouler selon nos attentes ; pour rappeler à temps et à contretemps la situation faite à Germain Rukuki et aux défenseurs des droits au Burundi ; pour dénoncer les conditions de détention imposées à Naâma Asfari et ses compagnons sahraouis ; ou les violations des droits subies par celles et ceux qui sont « différents » en Egypte...
- à agir en rédigeant des articles, en diffusant les appels du mois, en s'adressant régulièrement aux autorités concernées, en envoyant des mots de réconfort à Samar Badawi ou Nguyen Van Hoa, en postant des cartes de Noël à Billie Allen, condamné à mort sous mandat fédéral aux États-Unis, traumatisé par l'obsession meurtrière d'un président en quête de réélection...
- à prier à tout moment pour les victimes et leurs familles, celles qui sont portées lors de la Nuit des Veilleurs ou par la Croix de l'Avent, pour les personnes parrainées, pour les condamnés à mort en attente d'exécution et pour ceux qui les accompagnent depuis des années...

OBTENIR

Malgré un environnement défavorable, des résultats sont obtenus !

C'est ainsi que la campagne Yémen menée depuis 3 ans porte ses fruits : la commission parlementaire, enfin constituée en France, a rendu un rapport qui ne fait que confirmer ce que l'ACAT-France dénonce depuis le début, à savoir un manque évident de transparence sur le commerce des armes.

Des libérations sont annoncées comme celles de Marie Dawandala, Damaris Doukouya et Martha Weteya au

Cameroun, José Luis Gutiérrez Hernandez et César Hernandez Feliciano au Mexique ou Parfait Mabilia, Franck Saboukoulou, Guil Manguié et Meldry Dissivoulou, jeunes sympathisants du mouvement « Incarner l'Espoir » au Congo.

La peine de mort est abolie au Colorado, au Tchad, au Kazakhstan : l'abolition progresse, mais bien trop lentement encore pour Ho Duy Hai au Vietnam ou Charles Flores au Texas.

Durant cette période chaotique, l'ACAT-France a poursuivi ses actions contentieuses en direction des plus vulnérables : qu'il s'agisse de l'accès aux procédures d'enregistrement des demandes d'asile en Ile-de-France, de la protection des libertés fondamentales des personnes sans hébergement, de la mise à l'abri et de l'accès à l'hygiène pour les migrants sous tente.

Sans compter toutes les autres bonnes nouvelles que vous pourrez lire dans les pages suivantes.

RETENIR

Alors quelles leçons retenir d'une situation de crise aussi exceptionnelle ?

Par définition, une crise marque la rupture d'un équilibre et nécessite une gestion particulière. Dans tous les cas, elle va agir comme un révélateur faisant ressortir le meilleur comme le pire de notre humanité.

D'une part, les mesures diverses prises au cours du temps ont fait ressurgir les côtés les plus sombres de nos sociétés : racisme, discrimination, recherche de bouc émissaire, repli sur soi et individualisme renforcé.

D'autre part, la dématérialisation quasi obligatoire de tous nos échanges, rencontres et réunions, a fait éclore de nouveaux talents créatifs et favorisé l'émergence de nouvelles formes de militance marquées par l'entraide au-delà d'éventuelles difficultés techniques ! La Nuit des Veilleurs 2020 en est un exemple parmi d'autres.

Je voudrai terminer par un grand « Merci » à toutes et tous pour avoir permis à l'ACAT-France de tenir en faisant vôtre la parole de Jacques : « Prenez de très bon cœur, mes frères, toutes les épreuves par lesquelles vous passez, sachant que le test auquel votre foi est soumise produit de l'endurance. » 1, 2-3

Bernadette FORHAN, présidente de l'ACAT-France

UNE ANNÉE D' ACTIONS 2020 | Directrice de la publication : Bernadette Forhan. Responsable éditorial : Barthélemy Dioh. Comité de rédaction : Barthélemy Dioh, Bernadette Forhan, Eric Mirguet, Nathalie Seff. Pigiste : Iris Joussen. Design graphique et maquette : Loïc Ferrière | ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois, 75019 Paris. Impression : BEECOM. Brochure écoresponsable imprimée sur un papier de faible grammage pour limiter notre impact sur l'environnement, imprimée en France dans une usine Imprim'Vert

engagée dans une démarche de protection de la nature et de diminution de son empreinte écologique. Crédits photos (dans l'ordre d'apparition) : P01 DR / ACAT / Aline Bureau / Pierre-Yves Ginet / Nicolas Lascourge-Ciric / ACAT | P04-05 Léa Taillefert / DR / DR / DR / DR | P06-07 Loïc Ferrière | P08-09 DR / ACAT / Pierre-Yves Ginet / ACAT | P10-11 Jalal Morchidi - AFP / photomontage DR | P12-13 DR / ACAT / Khaled Abdullah - Reuters / Gaëtan Bounkheuth | P14-15 Alban Coret / Delphotostock / ACAT | P16-17 ACAT / Aline Bureau | P18 Nicolas Lascourge-Ciric.

BROCHURE
Jéco
responsable

IMPRIM'VERT®

QUELQUES VICTOIRES EN 2020

L'ACAT se mobilise avec les sociétés civiles pour la défense des droits humains et pour ceux qui les défendent.



LIBÉRATION DE TRAN THI NGA AU VIETNAM

La défenseure des droits vietnamienne Tran Thi Nga - lauréate 2019 du prix de la Fondation ACAT 2019 - pour laquelle l'ACAT-France s'était fortement mobilisée, est libérée. Après avoir purgé une peine de prison de trois ans pour son activisme, elle a embarqué pour les États-Unis avec ses deux jeunes fils et son compagnon.



LIBÉRATION D'UNE JOURNALISTE EN CHINE

La journaliste et militante féministe Huang Xueqin, détenue a secret depuis octobre 2019 a été libérée sous caution. Elle avait été placée en résidence surveillée à un endroit désigné en novembre 2019 et pourrait y avoir subi des tortures. L'ACAT-France s'était mobilisée pour la journaliste dans un appel urgent.

LIBÉRATION DE WANG QUANGZHANG EN CHINE

L'avocat chinois Wang Quanzhang, mari de Li Wenzu, connu pour avoir défendu les affaires les plus sensibles - dissidents politiques, journalistes, victimes de confiscation de terres, adeptes de Falun Gong, retrouve enfin sa famille après avoir passé 4 ans et demi en prison. De janvier 2016 à sa libération, l'ACAT-France s'était constamment mobilisée pour sa libération.

2020

10 JAN.

17 JAN.

AVRIL

LE MEXIQUE FRANCHIT UN PAS IMPORTANT SUR LES DISPARITIONS FORCÉES

Le Mexique reconnaît enfin la compétence du Comité de l'ONU sur les disparitions forcées. Le comité pourra examiner les plaintes des familles des victimes et pousser l'État à remplir ses obligations d'enquête, de recherches et de réparation. L'ACAT-France soutient plusieurs proches de victimes de disparitions forcées et a longtemps porté la reconnaissance de la compétence du Comité de l'ONU.

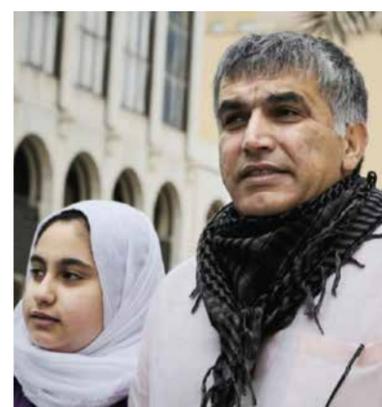


EMAN AL-HEWL ET HOSSAM AHMED LIBÉRÉS EN ÉGYPTE

Arrêtés le 28 février 2019, l'actrice et défenseure des droits humains Eman al-Hewl et l'homme transgenre Hossam Ahmed ont été libérés sous contrôle judiciaire. Quelques mois plus tard, les charges ont été définitivement abandonnées à leur rencontre. L'ACAT-France s'est mobilisée à plusieurs reprises en faveur de leur libération, notamment durant la Nuit des Veilleurs.

LIBÉRATION DE NABIL RAJAB AU BAHREÏN

Le célèbre défenseur des droits humains bahreïni Nabil Rajab a été libéré après quatre années de détention pour avoir exprimé des critiques vis-à-vis du gouvernement sur la situation des droits humains dans le pays. L'ACAT-France était intervenue pour demander sa libération immédiate et la fin du harcèlement policier et judiciaire à son encontre.



ABOLITION DE LA PEINE DE MORT POUR LES ACTES DE TERRORISME AU TCHAD

L'assemblée nationale tchadienne a voté, à l'unanimité, l'abolition de la peine de mort pour les crimes de terrorisme. Pour Salomon Nodjitouloum, président de l'ACAT-Tchad, « l'abolition de la peine de mort pour les crimes de terrorisme est l'aboutissement de la lutte de l'ACAT-Tchad et de tous les abolitionnistes du monde. En prenant cette décision courageuse, le Tchad rejoint la tendance mondiale abolitionniste ».

2 OCT.

SEPTEMBRE

9 JUIN

28 AVRIL

10 NOV.

9 DÉC.

16 DÉC.

24 DÉC.

29 DÉC.

JUSTICE POUR LES VICTIMES DE ZOGOTA EN GUINÉE

La Cour de justice de la CEDEAO a déclaré la Guinée coupable d'avoir enfreint « le droit à la vie », « le droit de ne pas être soumis à la torture, aux traitements inhumains, cruels ou dégradants », « le droit à ne pas faire l'objet de détention et arrestation arbitraire », « le droit à un recours effectif ». Elle a condamné l'État à des dédommagements envers les victimes et les ayants droit des 6 personnes tuées par balles (voir p.8).

EXCUSES DU MEXIQUE CONCERNANT 3 DISPARITIONS

Le sous-secrétaire aux droits humains a présenté des excuses publiques pour la disparition forcée de Christian Téllez Padilla (2010), Jesús Israel Moreno Pérez (2011) et Victor Manuel Guajardo (2013) et a reconnu « l'absence de justice et l'attitude négligente de l'État ». Dans sa plainte au Comité, le père de Jesús Israel Moreno Pérez dénonçait notamment l'autopsie et le rapport médico-légal des autorités en l'absence de tout cadavre.

123 PAYS ADOPTENT LA RÉOLUTION DE L'ONU POUR UN MORATOIRE SUR LA PEINE DE MORT

Lors de sa séance plénière, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une nouvelle résolution relative à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions dans l'objectif d'abolir totalement la peine de mort : 123 États se sont prononcés en faveur de cette proposition. Nombre qui ne cesse d'augmenter puisque seuls 104 pays s'étaient exprimés en ce sens en 2007.



LIBÉRATION DES QUATRE JOURNALISTES D'IWACU AU BURUNDI

Après 430 jours de prison, les quatre journalistes d'Iwacu, média indépendant burundais, ont été libérés à la suite d'une grâce présidentielle accordée par le nouveau président Évariste Ndayishimiye. Accusés d'« atteinte à la sûreté de l'État », Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, Egide Harerimana et Térance Mpozenzi avaient été arrêtés le 22 octobre 2019 et condamnés à deux ans et demi de détention à l'issue d'une procédure judiciaire inique.

ARRÊSTATION EN FRANCE D'UN EX-CHEF DE GUERRE CONGOLAIS

Arrêté à Paris, Roger Lumbala est accusé de « complicité de crimes contre l'humanité » pour des crimes commis lorsqu'il dirigeait le Rassemblement congolais pour la démocratie-National (RCD-N) durant la seconde guerre du Congo (1998-2003). Il s'agit d'une première dans le cadre du suivi du rapport Mapping des Nations unies, publié il y a 10 ans. L'ACAT-France se mobilise en faveur de la lutte contre l'impunité en RDC à travers sa campagne « Rapport Mapping : à quand la justice en RDC ? ».

COMMENT L'ACAT AGIT

PREMIÈRE ÉTAPE : ANALYSER, ENQUÊTER, DOCUMENTER

Comment ? Mener des enquêtes, recueillir des témoignages, rassembler des ressources documentaires, publier des rapports...

À travers ses 28 000 membres, ses 310 groupes locaux agissant dans toute la France, ses militants individuels, ses salariés, l'ACAT-France...



MÉDIATISE LA QUESTION

Comment ?

Par des communiqués de presse, des interviews, des tribunes et sur les réseaux sociaux.



SENSIBILISE LA POPULATION

Comment ?

Par des conférences, des débats, des projections, des actions coup de poing et sur les réseaux sociaux.



SENSIBILISE LES ÉGLISES

Comment ?

Par des interventions, des rencontres, des publications, la Nuit des Veilleurs.



MOBILISE SES RÉSEAUX

Qui ?

La Fédération Internationale des ACAT, les ONG partenaires en France et dans le monde.



PROTÈGE DES VICTIMES

Comment ?

Par la défense du droit d'asile, l'accompagnement individuel...



MÈNE DES ACTIONS EN JUSTICE

Comment ?

En documentant les cas, en déposant plainte, en témoignant...



SOLLICITE LES INSTITUTIONS QUI DÉFENDENT LES DROITS

Qui ?

Le Comité contre la torture des Nations unies (CAT), le Défenseur des droits, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), etc.



AGIT AUPRÈS DES AUTORITÉS

Qui ?

Les présidents de la République, les ministères des Affaires étrangères, les institutions locales, etc.

LES VICTIMES SONT SOUTENUES DANS LEUR QUÊTE DE JUSTICE

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS, INTERNATIONAUX, EUROPÉENS ET FRANÇAIS FONT PRESSION SUR LES AUTORITÉS

LES AUTORITÉS S'EMPARENT DE LA PROBLÉMATIQUE

LE GRAND PUBLIC EST TOUCHÉ

LES CITOYENS FONT PRESSION SUR LES AUTORITÉS, LOCALES ET NATIONALES, POUR QU'ELLES S'EMPARENT DE LA PROBLÉMATIQUE

Comment ? Envoi de lettres, signature d'appels et de pétitions, rencontres avec les élus locaux, actions sur les réseaux sociaux.

LES AUTORITÉS AGISSENT POUR DÉFENDRE LES DROITS

Comment ? En votant des lois, en soumettant des résolutions à l'ONU, en interpellant leurs homologues internationaux, etc.

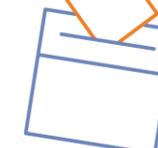
EN 2020

Soutien aux victimes dans une trentaine de pays et de territoires

Des publications de référence

Des appels et des pétitions envoyés aux autorités

Des victoires et des avancées pour plus de justice (voir pages 4 à 5)



JUSTICE EST RENDUE POUR LES VICTIMES

MONDE



PLAIDOYER



SOUTIEN AUX VICTIMES

Ci-contre, le journaliste Samuel Wazizi, décédé en août 2019, deux semaines après son arrestation.



LUTTER POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE

2020 fut une année particulière compte tenu de la pandémie qui a fortement impacté, entre autres, le fonctionnement de la justice, notamment le domaine de la privation de liberté gravement touché.

SOUTENIR LA QUÊTE DE JUSTICE

Pour autant, l'ACAT-France est restée mobilisée tant pour soutenir les avancées judiciaires et institutionnelles que pour dénoncer les mauvais traitements, tortures, exécutions capitales, disparitions forcées, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides. En juillet 2020, l'ACAT-France réaffirmait son soutien - avec le Réseau France Colombie Solidarités - à la Commission pour l'éclaircissement de la vérité en Colombie. Créée en novembre 2018, elle est un organe temporaire, extrajudiciaire et totalement indépendant qui doit livrer un récit national sur le conflit comme base de la réconciliation et d'une culture de paix. Dans un communiqué de presse pour réaffirmer son soutien à la CEV, l'ACAT-France a également sollicité des garanties pour le bon fonctionnement de cette commission. Le 10 novembre 2020, l'ACAT-France félicitait la décision de la Cour de justice de la CEDEAO qui a condamné l'Etat guinéen pour le massacre commis à Zogota,

en Guinée-forestière, dans la nuit du 3 au 4 août 2012 et au cours duquel six citoyens ont été tués par les balles des forces de défense et de sécurité. C'est une mesure historique car la justice guinéenne, saisie d'une plainte en 2013, n'avait jamais donné suite.

DÉNONCER LES IMPUNITÉS

Plus de quinze mois après la disparition forcée du journaliste Samuel Wazizi, les autorités camerounaises continuent à s'enfermer dans le silence sur les circonstances de sa détention et de sa mort, rendue publique début juin 2020. L'ACAT-France et Reporters sans frontières (RSF) ont exhorté la présidence de la République du Cameroun à rendre publics son rapport d'enquête et ses conclusions. Le journaliste, accusé de « collaboration avec des séparatistes » avait été arrêté par la police le 2 août 2019 à Buea, dans la région du Sud-ouest anglophone et transféré dans une installation militaire de la même ville. Au Rwanda, l'ACAT a dénoncé la mort suspecte du chanteur Kizito Mihigo. Il s'était attiré la haine du gouvernement rwandais en mars 2014 à cause d'une chanson où il abordait les crimes commis contre les Hutus par le régime de Paul Kagamé. L'ACAT-France se mobilise pour que ce décès ne reste pas impuni et que la communauté internationale se prononce fermement pour exiger que ce genre d'affaires n'arrive plus au Rwanda.



MILITANTS EN ACTION

Eric Ménager, responsable de l'ACAT du Bocage de l'Orne, a organisé un camp itinérant à vélo avec 11 adolescents normands du 27 au 30 juillet. À chaque étape, un échange a eu lieu avec un membre de l'ACAT-France afin de les sensibiliser aux droits humains. Touchés par le cas de Germain Rukuki, prisonnier détenu au Burundi pour avoir défendu des personnes emprisonnées dans son pays, ils ont écrit au président burundais pour demander la libération de ce prisonnier.

AFRIQUE



CAMPAGNE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION



CONTINUER À MOBILISER CONTRE L'IMPUNITÉ EN RDC

Pour les 10 ans du rapport Mapping, l'ACAT-France a lancé une grande campagne d'information, de mobilisation et de plaidoyer invitant le grand public à s'informer sur une période douloureuse de l'histoire de la RDC. Elle interpelle également les décideurs congolais afin que toutes les victimes obtiennent enfin justice et réparation.

Dans le rapport Mapping de 2010, les Nations unies répertoriaient 617 incidents les plus violents commis en RDC entre 1993 et 2003 dans le cadre de deux conflits régionaux opérés sur le territoire congolais. De très nombreuses victimes civiles étant mortes des conséquences directes ou indirectes de ces conflits, cette publication avait donné l'espoir à la société civile congolaise que la communauté internationale accompagnerait les autorités congolaises dans la quête de vérité, de justice et de réparation pour les victimes. 10 ans plus tard, les autorités congolaises n'ont toujours rien fait et la communauté internationale n'a plus évoqué ce rapport.

UN BESOIN URGENT DE JUSTICE

C'est pourquoi l'ACAT-France a lancé une grande campagne d'information,

de mobilisation, et de plaidoyer : "Rapport Mapping : à quand la justice en RDC ?" visant à alerter les décideurs et responsables politiques internationaux, plus particulièrement congolais. En RDC, l'ACAT-France exhorte ainsi le président Félix Tshisekedi à rompre avec l'impunité passée, et à engager la RDC dans une paix durable basée sur la justice et le respect des droits humains. L'ACAT-France a également appelé le HCDH à appuyer les autorités congolaises dans la mise en place et le fonctionnement de ces mécanismes judiciaires en leur fournissant notamment l'accès à sa base de données identifiant les personnes soupçonnées d'être les auteurs et responsables des 617 incidents violents documentés dans le rapport Mapping.

POUR ALLER PLUS LOIN



Humains n°17 (septembre-octobre 2020) Dossier p. 18-24 (disponible en ligne).

MILITANTS EN ACTION

Poursuivant les actions qu'elle a constamment menées ces dernières années, l'ACAT-France a donné son accord pour soutenir le documentaire *L'Empire du silence, les crimes impunis du Congo* de Thierry Michel - réalisateur du film *L'homme qui répare les femmes* - dont la sortie a été reportée en raison de la crise sanitaire. En outre, plusieurs actions de sensibilisation autour du rapport ont été menées : articles de fond dans *Humains*, pétitions, formation au plaidoyer, réseaux sociaux...

10 ans d'exactions (mars 1993 à juin 2003)

0 poursuite judiciaire

617 violations graves pouvant être qualifiées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité



ACTION
EN JUSTICE



PLAIDOYER



CAMPAGNE



GDEIM IZIK: RÉCLAMER UN PROCÈS ÉQUITABLE

Depuis le début de cette affaire, l'ACAT-France réclame la libération des prisonniers sahraouis injustement condamnés suite aux incidents survenus à Gdeim Izik. Alors que dix ans se sont écoulés depuis les faits, l'ACAT-France a mené une campagne pour dénoncer à nouveau ces détentions qui bafouent les règles les plus élémentaires de la justice et de la dignité des personnes.

Le 8 novembre 2010, les autorités marocaines démantelaient par la force le camp de Gdeim Izik, situé au Sahara Occidental. 20 000 Sahraouis s'y étaient installés de manière pacifique afin de protester contre les discriminations dont ils estiment être victimes de la part du gouvernement marocain. Des affrontements meurtriers entre forces de l'ordre et manifestants font 13 morts, 11 agents des forces de sécurité et 2 militants sahraouis. 25 militants politiques et défenseurs des droits sahraouis, désignés comme les meneurs du camp par les autorités marocaines, sont accusés du meurtre des policiers. Ils sont condamnés à de très lourdes peines le 16 février 2013 par un tribunal militaire. Les condamnations ont toutes été prononcées sur la base d'aveux obtenus sous la torture, à l'issue d'un procès inique,

sans entendre les témoins cités par la défense et sans enquête sur les allégations de torture. En décembre 2016, le Comité contre la torture des Nations unies (CAT) a condamné le Maroc, entre autres, pour recours à la torture à l'encontre d'un des détenus, Naâma Asfari, ainsi que pour absence d'enquête sur les allégations de torture, prise en compte d'aveux signés sous la torture et mauvais traitements en détention.

CONTINUER À SE MOBILISER JUSQU'À LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS

Les autorités marocaines ont rejugé à deux reprises, mais les juridictions ont toujours confirmé les peines prononcées. L'ACAT-France a choisi d'interpeller les instances européennes pour qu'elles appellent le Maroc à respecter ses engagements et libérer ces prisonniers détenus sans cause valable. L'ACAT-France maintiendra la pression par son travail de plaidoyer auprès des différentes instances existantes pour faire reconnaître les violations subies par ces prisonniers et pour qu'ils obtiennent enfin réparation.

MILITANTS EN ACTION

Dans la perspective de l'arrêt de la Cour de cassation, l'ACAT-France s'est mobilisée pour faire valoir les droits de Naâma Asfari - porte-parole du camp démantelé - et de ses codétenus. Elle a mis à disposition de ses militants une lettre à télécharger et à envoyer au Vice-président de la Commission européenne et Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères afin que l'Union européenne invite le Maroc à libérer les détenus.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

L'ACAT-France a demandé :

- la libération des prisonniers en raison du caractère arbitraire de leur détention.
- l'application effective de l'interdiction des aveux forcés et de l'irrecevabilité des éléments de preuve entachés de torture.
- l'application de ces mesures aux procédures aujourd'hui closes pour lesquelles les accusés ont fait état d'actes de torture à leur encontre.
- que les prisonniers ne soient pas éloignés des lieux de résidence habituels de leurs familles.



SOUTIEN AUX
VICTIMES



PLAIDOYER



ACTION
EN JUSTICE

De gauche à droite,
et de haut en bas : Ibni
Oumar Mahamat Saleh,
Chen Qjushi, Fang Bin
et Maribel Muñoz.



ALERTER SUR LES DISPARITIONS FORCÉES

Malgré les freins engendrés par le confinement, l'ACAT-France a poursuivi ses actions sur de nombreux cas dans divers continents, exigeant des enquêtes, des poursuites et des réparations. Elle a d'ailleurs été active pour alerter sur les disparitions des personnes témoignant sur la pandémie de Covid-19.

Certaines disparitions datent de 2020, d'autres remontent à plusieurs années. Tant que les personnes disparues ne sont pas retrouvées, elles sont présumées vivantes et l'ACAT-France s'est mobilisée pour que ces affaires ne soient ni « classées » ni oubliées, pour que lumière et justice soient faites. Au Tchad, plus de 12 ans après l'enlèvement de l'opposant Ibni Oumar Mahamat Saleh par la garde présidentielle, le journaliste Thomas Dietrich publie un article d'investigation le 13 novembre 2020 dans lequel il dévoile des documents « confidentiel défense » déclassifiés, ainsi que de nouveaux témoignages. L'ACAT-France, partie civile depuis avril 2014 à la plainte déposée par sa famille en France, a alors appelé la justice française à sortir de son inactivité dans cette affaire et à analyser ces nouveaux éléments pour relancer la procédure. L'ACAT-France a réclamé en effet que l'auteur de cette enquête et les personnes clés citées dans l'article,

non encore auditionnées par la justice française, le soient et que certaines autres clarifient leurs témoignages au vu des incohérences qui semblent avoir été relevées par l'auteur de l'investigation.

LES TÉMOINS DE L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS MIS SOUS SILENCE

L'ACAT-France s'est mobilisée pour dénoncer les disparitions en Chine des journalistes - citoyens - Chen Qiushi et Fang Bin, ayant témoigné très tôt sur la pandémie du coronavirus, et qui ont été arrêtés et détenus au secret depuis février 2020. A noter que Chen Qiushi serait réapparu depuis peu. Au Mexique, la famille Muñoz cherche huit des siens, disparus depuis 2011 à la suite d'une altercation avec des hommes en uniforme. Parce que la police n'a jamais reconnu son implication dans ces disparitions en dépit des soupçons, ni mené aucune recherche sérieuse pour les retrouver, l'ACAT-France qui soutient la famille Muñoz a sollicité du Procureur de Mexico qu'il se ressaisisse de l'affaire et que l'enquête et les recherches des disparus en vie ou non reprennent et aboutissent.

200 000
disparitions forcées en
Corée du Nord environ

80 à 100 000
disparitions forcées au Sri-Lanka

80 000
disparitions forcées au Mexique

75 à 90 000
disparitions forcées en Syrie

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

Pour le 10^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées le 23 décembre 2020, l'ACAT-France a réitéré son alerte sur l'étendue de ce crime, quotidiennement perpétré dans de nombreux pays, afin de sensibiliser sur ce fléau. Ce fut l'occasion pour l'ACAT-France de rappeler son militantisme pour la ratification universelle de cette Convention.



SENSIBILISATION



PLAIDOYER

Événement
inter-associatif,
devant l'Assemblée
nationale, pour soutenir
les défenseurs
égyptiens.



PLAIDER POUR FAIRE RESPECTER LES DROITS

Entre des conditions de détention plus difficiles des prisonniers et la répression à l'encontre des militants et journalistes critiquant la gestion de la Covid-19 par les autorités, 2020 a marqué une nouvelle détérioration des droits humains en Egypte. L'ACAT-France a mené son plaidoyer auprès des instances européennes et du gouvernement français pour agir au plus vite.

FAIRE RESPECTER LES DROITS HUMAINS

Le 24 février 2020, l'ACAT-France - avec d'autres ONG de défense des droits humains - a sollicité de l'UE qu'elle se livre à un examen approfondi de ses relations avec l'Égypte au vu de la répression brutale et sans précédent exercée contre les droits humains et celles et ceux qui les défendent dans ce pays. Cette demande se faisait l'écho de plusieurs appels antérieurs déjà émis par le Parlement européen. Celui-ci a adopté une nouvelle résolution d'urgence, en décembre 2020, constatant l'augmentation très préoccupante de la répression des défenseurs dans le pays, dénonçant les arrestations récentes de membres reconnus de la communauté des militants des droits de l'homme en Égypte. Ces privations de liberté sont d'autant plus inquiétantes dans une période où les conditions de détention se trouvent particulièrement dégradées dans

les prisons du pays, affectées par la crise du Covid-19. Cette situation d'urgence avait amené l'ACAT-France et ses partenaires à se mobiliser pour réclamer des libérations immédiates au regard du danger que courent les détenus dans cette période, en Égypte comme dans le reste de la région.

COUPABLE INDULGENCE ET SILENCE DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

L'ACAT-France a également interpellé le président Emmanuel Macron lors de la visite du président égyptien Abdel Fattah al-Sissi les 7 et 8 décembre 2020. Reprochant à la diplomatie française sa coupable indulgence et son silence sur la répression brutale menée par le président al-Sissi contre toute forme de dissidence, elle a appelé le président français à se prononcer fermement sur cette situation inacceptable et à demander la libération des prisonniers d'opinion détenus dans les prisons égyptiennes comme préalable à cette rencontre. La criminalisation des activités des défenseurs des droits de l'homme ne peut faire l'objet de compromis, l'ACAT-France s'y engage.

MILITANTS EN ACTION

Le 5 juillet 2020, l'ACAT-France a mobilisé ses adhérents pour écrire au bureau du procureur général du Caire afin de réclamer la libération de Ramy Shaath. Ce militant égypto-palestinien avait été arrêté un an auparavant sans qu'aucun mandat ou motif ne lui ait été présenté. Il était enfermé dans une cellule de 25 m² avec 17 codétenus alors que la crise de la Covid-19 touchait les détenus et les gardes pénitentiaires.



L'ACAT-France a fait de même pour l'avocat Mohamed Elbaker, arrêté le 29 septembre 2020 dans les locaux du Procureur de la sûreté de l'État où il assistait son client Alaa Abdel Fattah. Durant son arrestation et sa détention, il a subi plusieurs mauvais traitements et continue d'être emprisonné dans des conditions de détention difficiles.



ACTION
EN JUSTICE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION



EXIGER LA TRANSPARENCE SUR LES VENTES D'ARMES

La campagne de l'ACAT-France « Yémen - la France complice » lancée il y a 3 ans et la mobilisation de la société civile ont porté leurs fruits. Le 18 décembre 2020, la mission d'information parlementaire sur le contrôle des exportations d'armement a rendu un rapport concluant à la nécessité d'une plus grande transparence.

Cela fait trois ans que l'ACAT-France a lancé sa campagne « Yémen - la France complice » demandant l'instauration d'un contrôle parlementaire renforcé sur les exportations d'armes françaises. L'ACAT-France affirme en effet que ces ventes d'armes contreviennent au Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et à la Position commune de l'Union européenne interdisant les transferts de matériels militaires s'il existe notamment un risque qu'ils soient utilisés pour commettre des crimes de guerre.

LES PRÉCONISATIONS DE L'ACAT-FRANCE SUIVIES PAR LES DÉPUTÉS

Soutenue par ses militants, l'ACAT-France a multiplié - seule ou avec d'autres ONG - les actions pour sensibiliser les citoyens : publication d'un rapport portant sur la légalité des ventes, conférences, plaidoyer, dépôt de référés pour empêcher

le transfert ou le transit d'armes sur des cargos saoudiens.

Le rapport présenté par les députés Michèle Tabarot et Jacques Maire le 18 décembre 2020 a enfin suivi les préconisations de l'ACAT-France. Il dresse un état des lieux sur les procédures de ventes d'armes françaises et conclut à la nécessité d'une plus grande transparence, proposant plusieurs améliorations du rapport annuel au parlement, et d'un contrôle accru des parlementaires sur les ventes. Les députés demandent à avoir un accès à des informations liées au secret de la défense nationale qui est exclu du pouvoir de communication des parlementaires. Ils appellent également à la création d'une instance parlementaire chargée du contrôle de ces transactions vers l'étranger. Parce que la publication de ce rapport n'est qu'un premier pas et parce que la mobilisation des parlementaires et de l'exécutif sera déterminante en la matière, l'ACAT-France continuera à œuvrer pour que la France avance vers l'instauration d'un dispositif de contrôle efficace et une transparence accrue en matière d'exportation d'armements.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

Le 6 février 2020, sept ONG dont l'ACAT-France ont déposé un référé pour empêcher le transit du cargo saoudien Bahri Yanbu par le port français de Cherbourg, en raison de sa cargaison d'armes et de celles qu'il viendrait charger à son bord.



L'ACAT-France et 6 autres ONG ont interpellé l'opinion publique sur les ventes d'armes françaises en partenariat avec le street-artiste yéménite Murad Subay qui a réalisé une immense fresque sur un mur dans le 3ème arrondissement de Paris avec une bonne couverture médiatique.



DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE PENDANT LA COVID-19

Durant le confinement, l'ACAT-France a dû être vigilante et active sur les questions de restrictions de déplacement, les fermetures des services publics notamment en ce qui concerne le respect du droit d'asile qui a été particulièrement mis à mal avec la crise sanitaire et la fermeture des frontières.

Dès janvier 2020, l'ACAT-France dressait un bilan sombre de la mise en œuvre de la loi du 10 septembre 2018. Cette loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie s'avérait plus restrictive dans l'exercice du droit d'asile et manifestait un recul des droits fondamentaux des étrangers particulièrement inquiétant. L'ACAT-France a donc appelé à un changement de paradigme, à une politique conforme au droit international.

PLAIDOYER AUPRÈS DE SEPT RAPPORTEURS DES NATIONS UNIES

Puis, alors que la population française était confinée dès mars 2020, les personnes vivant à la rue, dans des squats ou des bidonvilles ont vu leur accès à l'eau et la nourriture restreint ; et les demandeurs d'asile se sont trouvés dans l'impossibilité concrète de déposer leur demande, et donc d'accéder à une quelconque protection dans les domaines juridique,

de la santé, de la nourriture et du logement. Pour les associations, il était d'autant plus difficile de les aider qu'elles ne disposaient alors pas de matériel de protection et que des verbalisations excessives se multipliaient. L'ACAT-France s'est donc associée dès avril 2020 à d'autres collectifs pour saisir 7 rapporteurs des Nations unies afin qu'ils incitent le gouvernement français à prendre et réaliser des mesures de protection à l'égard de ces personnes.

DES ACTIONS EN JUSTICE AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

Avec 8 autres associations, l'ACAT-France a également saisi, le 16 décembre 2020, le juge des référés du Conseil d'État de requêtes en référé suspension pour qu'il suspende le gel des visas de regroupement et de réunification familiaux mis en place le 16 mars 2020 au moment de la fermeture des frontières mais qui ne se justifiait plus lors de leur réouverture. Toujours en décembre, l'ACAT-France a une nouvelle fois soutenu 16 requérants exilés pour contester devant les juridictions les faits d'entrave à la demande d'asile en Île-de-France, responsables du maintien à la rue de centaines d'exilés. L'ACAT-France a dénoncé la plateforme OFII payante en ce qu'elle ajoutait au parcours de la demande d'asile une étape non prévue par la loi et qu'elle retardait l'entrée des exilés dans la procédure d'asile.

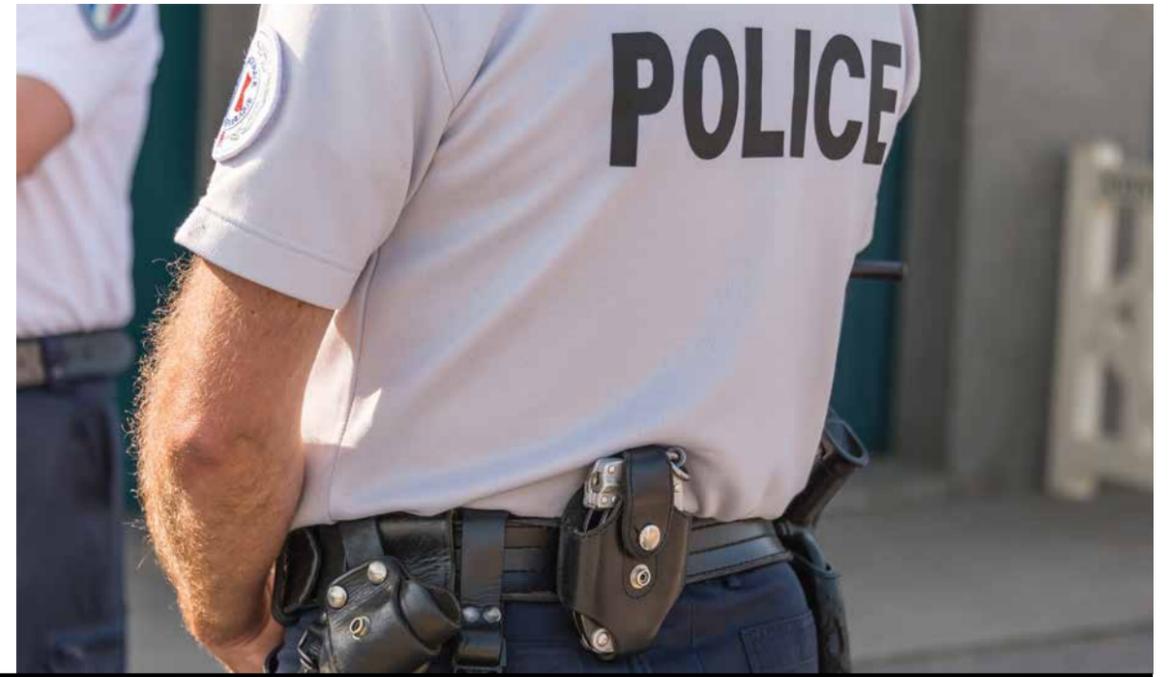
MILITANTS EN ACTION

Le militant Pierre Margerie a pu mettre en avant, dans *Humains* n°15, son association pour les réfugiés du Calvados qui domicilie les exilés. En février 2020, 700 exilés étaient domiciliés par cet intermédiaire.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

À l'occasion de la journée mondiale des réfugiés le 20 juin dernier, l'ACAT-France a publié sur son site internet des témoignages de personnes qu'elle a accompagnées dans le cadre de sa permanence d'aide juridique aux demandeurs d'asile et réfugiés. On y découvre différents parcours attestant des enjeux liés à l'asile en France et les obstacles que rencontrent les demandeurs d'asile. Ces témoignages ont été accompagnés de messages diffusés sur Twitter, avec interpellation des autorités.

Afin d'en finir avec la criminalisation des aidants solidaires, en août, l'ACAT-France a appelé le gouvernement à amender la loi pour qu'aucun acte de solidarité ne puisse faire l'objet de poursuites judiciaires.



ENQUÊTER SUR LES COULISSES DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Le 11 mars 2020, l'ACAT-France a publié un nouveau rapport intitulé *Maintien de l'ordre : à quel prix ?*. Issu de plus d'un an d'enquête, il examine l'évolution des pratiques de maintien de l'ordre depuis le début des années 2000 et met en avant les dysfonctionnements au point d'interroger : l'ordre doit-il être maintenu à ce prix ?

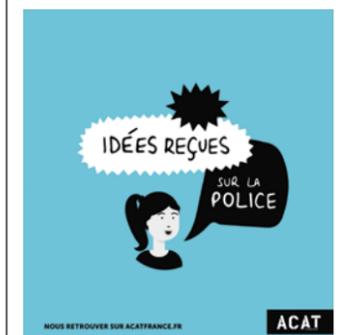
Les incidents entourant les manifestations des Gilets jaunes, leur répétition et leur gravité, ainsi que d'autres situations observées précédemment, ont amené l'ACAT-France à entreprendre une étude approfondie de ce phénomène et des dérives qui ont pu être identifiées au cours des dernières années. Certains risques avaient déjà été dénoncés lors d'un précédent rapport publié en 2016. Dans ce nouveau rapport, l'ACAT-France a engagé un important travail d'enquête (analyse de la documentation et entretiens avec une grande variété d'acteurs concernés par ces questions) ayant pour objectif d'interroger les choix des autorités en matière de maintien de l'ordre, plus particulièrement la question des armements dont sont dotés les agents qui y interviennent et les méthodes employées pour restaurer l'ordre au cours des rassemblements sur la voie publique depuis plusieurs années.

UN AUTRE MAINTIEN DE L'ORDRE EST POSSIBLE

Le travail de l'ACAT-France sur le long cours l'amène à s'interroger sur ces nouvelles tendances qui ont entraîné une importante défiance entre les forces de l'ordre et de nombreux citoyens qui ont pris part à des mobilisations ou les ont soutenues. Usage excessif de la force, recours disproportionné aux armements dits à létalité réduite (grenades et lanceurs de balle de défense plus particulièrement), multiplication des interpellations engendrant tensions et affrontements, le constat qui s'impose inquiète et interroge. Plus encore devant le déni des autorités face à ces dérives et la détresse des victimes, qui peinent trop souvent à obtenir justice et réparation devant les organes de contrôle et la justice. L'étude par l'ACAT-France de pratiques développées hors de nos frontières incite à une remise en question de nos certitudes. L'ACAT-France en est convaincue : un autre maintien de l'ordre est possible, avec pour principe de réduire les tensions plutôt que les exacerber.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

En 2020, l'ACAT-France publiait une nouvelle brochure dans la collection « Idées reçues ». Celle-ci était consacrée à la police après la première qui portait sur la prison l'année précédente. Le concept : informer et sensibiliser le grand public, jeunes comme adultes, en partant des idées préconstruites et souvent infondées sur une thématique liée au mandat de l'ACAT-France. La brochure propose une approche directe et ludique, illustrée, pour informer au mieux et ainsi rétablir la vérité sur certains débats. Son format permet une diffusion facile et efficace.



MONDE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION



SOUTIEN AUX VICTIMES



SOUTENIR LES DÉFENSEURES

L'ACAT-France a choisi de mettre en avant les femmes défenseuses pour réaffirmer l'importance du combat qu'elles mènent contre les violations des droits humains. Celui-ci est souvent négligé alors qu'elles s'exposent à davantage de risques de par leur genre. Et dérangeant encore et toujours.

LES DÉFENSEURES SONT CONFRONTÉES À DES OBSTACLES ASSOCIÉS À LEUR GENRE

Ce n'est pas la première fois que L'ACAT-France décide de porter ce combat pour faire reconnaître l'importance de la participation égale et effective des défenseuses, et ce à tous les niveaux et dans toutes les institutions de la société. La Fondation ACAT a plusieurs fois décerné à des femmes le prix des Droits de l'homme, prix Engel-du Tertre : en 2014, Mutabar Tadjibaeva, journaliste ouzbèke, qui a dénoncé les mauvais traitements et tortures pratiqués par les agents de l'État à l'égard d'opposants au régime ; en 2015, Meron Estefanos, suédo-érythréenne, récompensée pour avoir révélé l'existence de camps de torture en Égypte, au Soudan, en Libye ou au Yémen ; en 2018, María Márquez de Favela, mexicaine, devenue combattante pour les droits humains lors de la disparition de son fils Adrian ; en 2019, Tran Thi Nga,

vietnamienne, emprisonnée, puis libérée et exilée aux États-Unis. Tous les lauréats de ce Prix (hommes et femmes) et les défenseurs à travers le monde perpétuent ainsi le combat des deux fondatrices de l'ACAT, qui n'ont pas cessé, de leur vivant, de mobiliser personnalités, politiques et Églises pour la défense des droits humains. Hommes et femmes qui s'engagent ont en commun de prendre des risques. Toutefois, les femmes qui osent prendre la parole et dénoncer les violations sont confrontées à des obstacles supplémentaires associés à leur genre. Les menaces de violence, y compris sexuelles, sont souvent utilisées pour les réduire au silence. Elles font l'objet de harcèlement moral et d'attaques en ligne, et sont exposées au risque de féminicide, de viol, d'attaque à l'acide, d'arrestation arbitraire, de détention et de disparition forcée, comme le rappelle Michel Forst dans le numéro 19 du magazine Humains consacré aux femmes défenseuses. C'est pourquoi l'ACAT-France fait le choix d'aller plus loin et de mettre en avant l'action de ces femmes, appelant, par des campagnes de plaidoyer, à ce que les défenseuses jouissent de la liberté de circulation et disposent d'espaces et de canaux de communication sûrs leur permettant, comme tous les défenseurs, hommes et femmes, de mener leurs activités de dénonciation et de promotion sans crainte. Au bénéfice de toutes et tous.



MILITANTS EN ACTION

Anne Le Cor, militante de l'ACAT en Provence-Alpes-Côte d'Azur, est intervenue auprès d'élèves de collèges et lycées dans le cadre des rencontres cinématographiques des droits de l'homme. L'idée : parler du film qui a été projeté sur des thématiques des droits de l'homme et en débattre avec les élèves et un spécialiste. En 2020, ont été notamment projetés *Et maintenant ?* sur la peine de mort et *Le carnet de Janina* qui aborde le sujet des camps de concentration à travers le témoignage d'une enfant.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

Abolition n°40 (février 2020) a été consacré aux Défenseurs en danger avec une carte-cation en faveur de Ramy Kamel.

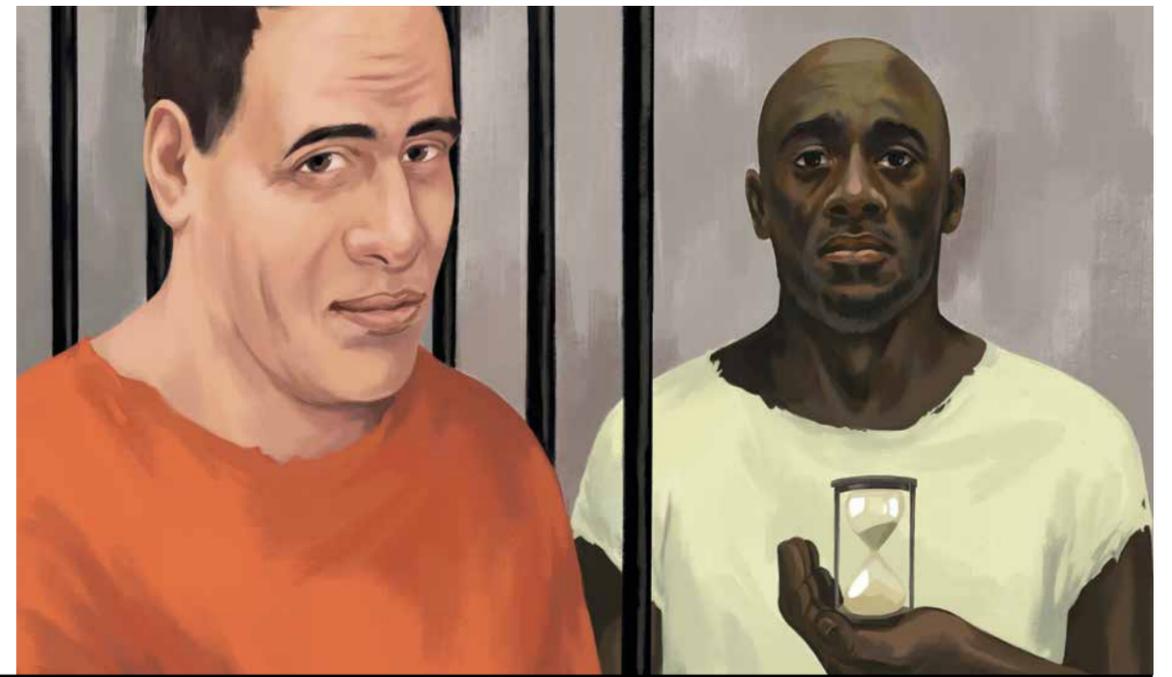
ÉTATS-UNIS



SOUTIEN AUX VICTIMES



PLAIDOYER



ACCOMPAGNER LES DÉTENUS DU COULOIR DE LA MORT

Depuis 1992, l'ACAT-France propose à ses militants de correspondre par courrier avec des détenus du couloir de la mort qui en ont fait la demande. Ce programme a permis de soutenir jusqu'au bout des prisonniers qui ont été exécutés lors de la « purge » lancée à la fin du mandat du président Trump.

Si la pandémie de Covid-19 a empêché les avocats de rendre visite aux condamnés à mort, elle n'a, par contre, pas freiné la programmation des exécutions fédérales au contraire des condamnations au niveau des États, dont beaucoup ont été reportées : entre juillet et décembre 2020, dix condamnés à mort ont été exécutés, soit plus du triple des exécutions cumulées en 45 ans, sous l'impulsion du gouvernement du président Trump qui brigait alors sa réélection. Les recours intentés pour reporter les exécutions jusqu'à ce que la pandémie soit maîtrisée ont été ignorés. Par son programme de correspondance épistolaire, l'ACAT-France a permis d'apporter un soutien moral. En 2020, un peu moins de 10% des condamnés aux États-Unis sont ainsi soutenus par l'ACAT-France. Marie-Nicole Azéma et Florence Hilali-Chavannes, respectivement militantes à Reims et Epernay, ont ainsi accompagné William Emmett Lecroy pendant 12 ans

jusqu'à son exécution le 22 septembre 2020 dans la prison fédérale de Terre-Haute dans l'Indiana. Dans les semaines qui ont précédé son exécution, de nombreux autres militants lui ont également adressé des mots de soutien et ont organisé des veillées de prière pour l'accompagner et sensibiliser autour d'eux à l'injustice de la peine de mort.

PLUS DU TRIPLE DES EXÉCUTIONS FÉDÉRALES CUMULÉES EN 45 ANS

Ces correspondances permettent aussi de sensibiliser sur les obstacles rencontrés par les accusés encourant la peine capitale et les condamnés à mort. Charles Flores, parrainé par l'ACAT-France, a dénoncé dans ses échanges le manque de moyens et de compétences de ses avocats commis d'office à son procès puis pour ses premiers appels. En octobre 2020, l'ACAT-France a interviewé son actuelle avocate Gretchen Sween, spécialiste des procédures de peine capitale, pour mettre en avant le manque de ressources et de moyens mis à disposition par le système judiciaire américain pour défendre efficacement son client.

350

correspondances actives à ce jour avec des condamnés à mort parrainés par l'ACAT-France

MILITANTS EN ACTION

Grâce à l'ACAT-France, Valentine Cuny-Le Callet, 19 ans, est entrée en correspondance avec l'américain Renaldo McGirth, 28 ans et condamné à mort à l'âge de 20 ans, dont elle raconte l'histoire dans son livre « *Le monde dans 5m²* » publié le 12 février 2020. Elle retrace ainsi ses échanges manuscrits s'étalant sur des mois, avec ce détenu qui se bat depuis dix ans pour la révision de sa sentence, dans une prison de Floride.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

Cette année, la Coalition mondiale contre la peine de mort, dont l'ACAT-France fait partie, a décidé à l'occasion du 10 octobre (Journée mondiale contre la peine de mort) de sensibiliser à la question de l'accès à une défense effective. L'ACAT-France a témoigné des conséquences tragiques des failles de la justice dans les pays où elle soutient des condamnés à mort.

Abolition n°42 (décembre 2020) a été consacré à la peine de mort aux États-Unis, avec une carte de soutien à envoyer à Billie Jerome Allen, condamné fédéral innocent.

FRANCE



PRIÈRE



FORMATION



SENSIBILISATION



UNE NUIT DES VEILLEURS 2020 PLEINE DE SURPRISES

Alors que les adhérents, sympathisants de l'ACAT-France et l'équipe du secrétariat national préparaient activement depuis des mois la Nuit des Veilleurs du 26 juin 2020, la pandémie de la Covid-19, accompagnée de sa multitude d'incertitudes, nous forçait à revoir le projet : moins de présence dans les lieux de culte, plus d'écrans et d'initiatives personnelles, mais une Nuit des Veilleurs pleine de surprises !

Sans doute bien inspirés par le thème choisi par la commission « Sensibiliser les églises » pour la Nuit des Veilleurs 2020 tiré du Cri de Job, « Où donc est passé mon espoir ? » l'ACAT-France et ses forces vives ont bien rebondi. Les obstacles ont été contournés, les difficultés, au lieu de décourager, ont galvanisé les organisateurs et participants et ont même permis de se dépasser. A part dans quelques lieux où les regroupements de prières ont pu se dérouler dans le respect des gestes barrières, de nombreux temps de recueillement se sont spontanément organisés à distance.

Malgré ces handicaps, les victimes mises en lumière pour cette Nuit des Veilleurs 2020 ont été portées dans les prières et tirées de l'oubli : Nguyen Van Hoa (Vietnam), les frères Juan Antonio, Jesús Iván et

Luis Adrián Figueroa Gómez (Mexique), Bertrand Zibi Abeghe (Gabon), Eman Al-Helw et Hossam Ahmed (Egypte), Chen Qiushi et Fang Bin (Chine), Celeste Nlemvo Makela, Parfait Mabilia, Franck Donald Saboukoulou, Guil Ossebi et Meldry Dissavoulou (Congo), Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Térance Mpozenzi (Burundi), Samar Badawi (Arabie Saoudite), vers tous et chacun d'entre eux, s'est concentrée l'attention des veilleurs.

250

événements en France et dans d'autres pays

10442

visites du site internet de la NDV

Plus de 10 000

bougies allumées sur le site de la NDV

1 000

courriers adressés aux victimes

SE FORMER AVEC LE VIVR'ACAT

Les 1^{er} et 2 février 2020, 125 adhérents de l'ACAT-France se sont retrouvés sur le thème de la non-violence autour de deux conférenciers : Patrick Hubert du MAN (Mouvement pour une Alternative Non-violente) et le pasteur Philippe Kabongo M'Baya. Six ateliers thématiques ont été également organisés (accueillir à l'ACAT, intervenir dans des établissements scolaires, parler en public, communiquer sans violence, comprendre les liens entre pouvoirs, religions, résistances, s'informer sur la désobéissance civile et civique). Au cours de ce week-end, le prix Engel-du Tertre des droits de l'homme de la Fondation ACAT a été remis à la Défenseure des droits vietnamienne Tran Thi Nga représentée par Chi Dang. La soirée a été dédiée à la projection du film Wardi de Mats Grorud en présence du compositeur de la musique du film Nathanaël Bergèse. Le week end s'est achevé avec la célébration œcuménique préparée par les trois vice-présidents, orthodoxe (Brigitte Vilanova), protestant (Colette Chanas-Gobert), catholique (Yves Rolland) de l'ACAT-France et l'intervention exceptionnelle, enlevée et pleine d'énergie de Valérie Duval-Poujol, théologienne baptiste.

AGISSEZ AVEC NOUS !

DIFFUSEZ CHAQUE MOIS NOTRE PÉTITION « L'APPEL DU MOIS », EN SOUTIEN À UNE VICTIME

Contactez Franck Hurel : franck.hurel@acatfrance.fr ou au 01 40 40 71 20

RETROUVEZ NOS CAMPAGNES SUR

www.acatfrance.fr/agir

SUIVEZ NOS ACTIONS CULTURELLES

Catalogue disponible sur www.acatfrance.fr/culture

RECEVEZ NOTRE NEWSLETTER

Une fois par mois, l'essentiel de nos actions et de l'actu des droits humains et des propositions d'actions ! Inscrivez-vous sur le site www.acatfrance.fr

AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT

La générosité de femmes et d'hommes de conviction assure l'essentiel des ressources financières indispensables pour l'ACAT car cette indépendance financière garantit son indépendance d'action.

POUR LUTTER CONTRE LA TORTURE, JE SOUTIENS L'ACAT.

Je règle par chèque à l'ordre de l'ACAT

Je deviens donateur www.acatfrance.fr/faire-un-don

Je fais confiance à l'ACAT. Je lui donne les moyens d'agir au mieux en faveur des victimes.

15€ 30€ 50€ autre montant : €

Je deviens adhérent www.acatfrance.fr/adherer

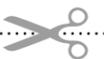
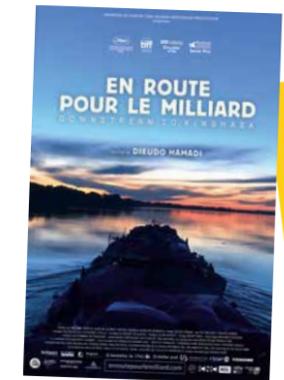
J'agis directement en faveur des victimes. Je participe à la vie de l'association. J'accrois l'influence de l'ACAT.

24€ Adhésion de « Bienvenue ». 36€ Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à Humains. Adhésion libre de : €

Je m'abonne à Humains www.acatfrance.fr/s-abonner

12€ Abonnement à Humains.

Bulletin détachable à envoyer à : ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois, 75019 Paris. N'oubliez pas de remplir les informations au verso.



P21UAA

INFORMEZ-VOUS !

DÉCOUVREZ HUMAINS SUR

www.acatfrance.fr/notre-magazine

LE MAGAZINE CHRÉTIEN DES DROITS DE L'HOMME

Il décrypte l'actualité, analyse en profondeur les grands thèmes liés aux droits humains, donne la parole aux victimes et à ceux qui les défendent. Un espace de réflexion et d'action.

Un outil de veille, de décryptage et d'engagement.

ABONNEZ-VOUS SUR

www.acatfrance.fr/s-abonner

6 numéros par an - 12€ la première année, 28€ ensuite.



ABONNEMENT
POUR 1 AN
12€

Dans chaque numéro, un dossier thématique

Des articles de fond pour cogiter et s'engager

Des articles pratiques pour agir

Des ressources pédagogiques à partager

www.acatfrance.fr

ACAT France

@ACAT_France

@acat_france

ACAT

CE N'EST PAS DE VOTRE FAUTE SI LA TORTURE EXISTE, MAIS ELLE PEUT RECULER GRÂCE À VOUS. REJOIGNEZ-NOUS !

P21UAA

Bulletin détachable à envoyer à : ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois, 75019 Paris. N'oubliez pas de remplir les informations au verso.

Nom, Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-mail

Votre don ou votre adhésion à l'ACAT-France vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant*.

L'abonnement au magazine *Humains* n'est pas déductible des impôts (12€ la première année, 28€ ensuite).



Coût réel de votre don

* Dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Nous respectons vos données personnelles.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / rgpd@acatfrance.fr

- Je souhaite recevoir la Newsletter
- Je souhaite recevoir, sans engagement de ma part et de façon confidentielle, des informations sur les legs et donations.